



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 4 juillet 2019 à 18 heures,
Au siège de GRAND LAC

Présents :

AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
AIX-LES-BAINS
LA BIOLLE
BOURDEAU
LE BOURGET DU LAC
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
DRUMETTAZ-CLARAFOND
ENTRELACS
ENTRELACS
GRESY-SUR-AIX
LE MONTCEL
MOUXY
ONTEX
RUFFIEUX
SAINT OFFENGE
SAINT OURS
SAINT PIERRE DE CURTILLE
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
TREVIGNIN
VIVIERS-DU-LAC
VOGLANS

Dominique DORD
Renaud BERETTI
Corinne CASANOVA
Blandine BELLANCA
Jean-Marc DRIVET
Marie-Pierre FRANCOIS
Jean-Claude CROZE
Nicole FALCETTA
Nicolas JACQUIER
Bernard MARIN
Claude GIROUD
Robert CLERC
Jean-Christophe EICHENLAUB
Gabrielle KOEHREN
Jacques CURTILLET
Olivier ROGNARD
Bernard GELLOZ
Christian REBELLE
Sylvie L'HEVEDER
Denise DE MARCH
Gérard GONTHIER
Robert AGUETTAZ
Yves MERCIER

Pouvoir de Jean-Guy MASSONNAT

Pouvoir d'Eudes BOUVIER

Départ après la 23^{ème} délibération

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
MERY
PUGNY CHATENOD
VIONS

Michel FRUGIER
Eudes BOUVIER
Jean-Guy MASSONNAT
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

Autres présents non votants :

Michael ETHEVE
Jean-François BRAISSAND
Christophe DERIPPE
Yves GRANGE
Laurent LAVAISIERE
Christophe PIRAT
Christophe TOUZEAU
Fabrice BURDIN
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Matilde HABOUZIT

Bureau d'Etudes Blezat
ENTRELACS
ENTRELACS
ENTRELACS
Directeur Général Adjoint des services
Directeur des services à la population
Directeur du pôle Eau
Responsable Agriculture
Responsable juridique/Assemblées
Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2019 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 35 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 6 Année : 2019

Exécutoire le : 11 JUIL. 2019

Affichée le : 11 JUIL. 2019

Visée le : 11 JUIL. 2019

MARCHES PUBLICS

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac Lot 07: Carrelage - Faïence – Avenant 1

Monsieur le Président précise que Grand Lac a engagé le projet de réalisation d'une nouvelle salle du conseil au siège de la communauté d'agglomération, au 1500 Boulevard Lepic, suite à la fusion des intercommunalités, l'ancienne salle de conseil ne pouvant accueillir l'ensemble des conseillers communautaires.

S'agissant des travaux, la Commission des procédures adaptées s'est réunie le 17 décembre 2018 pour l'attribution des lots 1 à 12 relatifs aux différents travaux. Le bureau communautaire du 10 janvier 2019 a attribué les 12 lots pour un montant total de 442 608,35 € HT.

La maîtrise d'œuvre de ce projet a été confiée au cabinet d'architecte PETITHOMME. La consultation pour les travaux a été menée selon une procédure adaptée.

La consultation a fait l'objet d'un allotissement au sens de l'article 12 du décret n°2016-360 du 25/03/2016.

Conformément à la délibération en date du 10 janvier 2019, un marché de travaux pour la création d'une salle du conseil communautaire, notifié le 15 janvier 2019, a été confié à l'entreprise A TOUS CARREAUX pour l'exécution des travaux du lot 07 (Carrelage - Faïences). Le montant du marché est de 16 181,25 € HT.

Objet de l'avenant :

Il est proposé de transférer la fourniture de 2 siphons inox du lot 07 : carrelage au lot 12 : sanitaire-chauffage-ventilation dans une logique de diminution des coûts.

L'ensemble de ces prestations représente une moins-value de 900 € HT, soit une diminution de 5,56 % du montant initial du marché.

La commission des Procédures Adaptées qui s'est réunie le 24 juin 2019 a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Les crédits sont inscrits au budget et imputés sur la section d'investissement sous l'opération 151-05 – Salle du conseil communautaire.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 4 juillet 2019

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION

Marché n°18-44

Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac

LOT N°07
CARRELAGE - FAÏENCE

AVENANT N°1

ENTRE :

Grand Lac - Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget domiciliée 1500, Boulevard Lepic – BP 610 – 73106 AIX-LES-BAINS, représentée par son Président, Monsieur Dominique DORD, et désignée ci-après par l'expression "Grand Lac"

D'UNE PART,

ET

L'entreprise A TOUS CARREAUX domiciliée ZA du Contin – 73240 Saint Genix sur Guiers, représentée par Christian ROULET et désigné ci-après par l'expression « A TOUS CARREAUX »,

D'AUTRE PART,

ARTICLE 1 – OBJET et TITULAIRE DU MARCHE

Par marché de travaux relatif à la création de la salle du conseil communautaire, Grand Lac a confié à l'entreprise A TOUS CARREAUX, domiciliée ZA du Contin – 73240 Saint Genix sur Guiers, la construction de la salle du conseil communautaire dans le cadre du lot 07 – Carrelage - Faïences et pour un montant de 16 181,25 € HT (19 417,50 € TTC).

Il s'agit d'un marché passé selon la procédure adaptée en application de l'article 42.2°) de l'ordonnance 2015-899 du 23/07/2015 et des articles 27 ;34 ; 38 à 45 et 48 à 64 du décret n° 2016360 du 25/03/2016, décomposé en douze lots :

- Lot n° 01 : Gros œuvre
- Lot n° 02 : Charpente métallique - Bardage
- Lot n° 03 : Menuiserie extérieure aluminium - Fermetures
- Lot n° 04 : Cloisons - Doublages - Plafonds
- Lot n° 05 : Chapes
- Lot n° 06 : Menuiserie intérieure
- Lot n° 07 : Carrelage - Faïence
- Lot n° 08 : Peinture
- Lot n° 09 : Revêtements de sols souples
- Lot n° 10 : Électricité : courants forts
- Lot n° 11 : Électricité : courants faibles
- Lot n° 12 : Sanitaire - Chauffage - Ventilation

ARTICLE 2 – OBJET DE L'AVENANT

Suppression de la fourniture de 2 siphons inox.

ARTICLE 3 – IMPACT FINANCIER

L'ensemble de ces prestations représente une moins-value de – 900,00 € HT (- 1 080,00 € TTC).

Le marché passé par Grand Lac avec l'entreprise A TOUS CARREAUX, d'un montant initial de 16 181,25 € HT (19 417,50 € TTC)

Est donc ramené à : 15 281,25 € HT (18 337,50 € TTC) par le présent avenant, soit – 5,56 % par rapport au marché initial.

ARTICLE 4 – RESPECT DU MARCHE INITIAL

Toutes les autres clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait en un exemplaire,

À Aix les Bains, le

Pour la société A TOUS CARREAUX,

M. Christian ROULET

Pour Grand Lac

Jean Guy MASSONNAT
Représentant du Pouvoir Adjudicateur

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Marché 2018-44 : Création d'une salle du conseil communautaire Grand Lac - Lot 7: Carrelage - Faïence - Avenant 1

Date de transmission de l'acte : 11/07/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2019

Numéro de l'acte : d2908 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20190704-d2908-DE

Date de décision : 04/07/2019

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

- 1. Commande Publique
- 1.1. Marchés publics
- 1.1.1. Délibérations
- 1.1.1.4. Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

